



CREAT

Conseil Régional
de l'Environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

***Communiqué
Pour diffusion immédiate***

**GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT :
UNE NOUVELLE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE L'EAU**

Rouyn-Noranda, 6 mars 2009 – C'est avec enthousiasme que le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) accueille le plan de redécoupage du Québec méridional en zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. « Il faut saluer l'engagement et la détermination de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, à poursuivre ainsi la démarche de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau », a souligné la présidente du CREAT, Madame Jacinthe Châteauvert. « Cette nouvelle étape permet de poser un jalon de plus en faveur d'une gestion de l'eau qui doit résolument se faire de manière intégrée et concertée », a-t-elle ajouté.

Par ce redécoupage, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est divisée en deux zones : Abitibi (l'eau s'écoulant vers la Baie de James) et Témiscamingue (l'eau s'écoulant vers la rivière des Outaouais).

Rappelons que le CREAT s'est toujours fait le promoteur de ce concept de gestion, notamment à travers les différents mémoires rédigés dans le contexte des consultations sur la gestion forestière ou agricole. Il a aussi contribué activement à la mise en place du comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque à Val-d'Or, et il soutient toujours son développement. Dernièrement, le CREAT a suscité la création d'un comité provisoire de gestion par bassin versant pour le lac Abitibi.

C'est dans ce même esprit que le CREAT offre son entière collaboration pour assurer le succès de la gestion intégrée de l'eau, notamment en mobilisant les forces régionales derrière cet objectif. Il faudra en outre poursuivre la sensibilisation des gestionnaires de ressources, publics ou privés (agriculture, forêt, hydroélectricité, infrastructures, aménagement du territoire, etc.), afin qu'ils prennent en compte la gestion intégrée par bassin versant dans leurs outils de gestion et de planification du développement, incluant les lois et règlements (MRNF, MAPAQ, MAMROT, MDDEP, municipalités, MRC, CRÉ, etc.).

Le CREAT est un organisme de concertation dont la mission est de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable.

- 30 -

Source :

Jacinthe Châteauvert, présidente, CREAT
Tél. : 819 339-7623, poste 244